

République Française



Ville de Draguignan

N°2020-146

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	38

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT  
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LE CAP »**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Draguignan**

Séance du 20 octobre 2020

L'An deux mille vingt et le vingt octobre à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

**PRÉSENTS :**

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, RENÉ DIES, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, CHRISTELLE VERNERT LENORMAND, MATHIEU WERTH

**PROCURATIONS :**

JEAN-YVES FORT à SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT à GRÉGORY LOEW, LISA CHAUVIN à SOPHIE DUFOUR, ANNE-MARIE COLOMBANI à OLIVIER GORDE, FRANÇOISE MAURICE à BRIGITTE DUBOUIS

**ABSENT :**

PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU

Publié le : 23 OCT. 2020

## RAPPORTEUR : LAURELINE AUBOURG BASTIANI

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'association « Le Cap » est spécialisée dans l'accompagnement des victimes de harcèlement moral, sexuel et d'agissements sexistes au travail.

Dans le Var, elle est également mobilisée contre les violences conjugales et faites aux femmes. À Draguignan, elle occupe à ce titre un local municipal mis à disposition au sein de la Maison de la Solidarité et gère également deux logements d'urgence pour recueillir les femmes victimes de violences conjugales.

Compte tenu du contexte sanitaire et sociétal actuel, l'association souhaite engager une action en direction des femmes victimes de violences en créant des groupes de parole, lieu de convivialité, d'entraide, de lien social, permettant de les sortir de leur isolement.

Ces groupes de parole se dérouleraient sur des séances de 2 à 3 heures par semaine, chaque groupe étant composé de 4 à 8 femmes maximum. Ils seraient animés par une infirmière diplômée d'État ayant une longue expérience en psychiatrie, confirmée dans la souffrance psychologique.

Afin de soutenir cette association qui reçoit déjà de nombreuses victimes en souffrance psychique, souvent isolées et fragilisées socialement, il est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 900 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ

- attribue une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 900 € en faveur de l'association « Le Cap » ;
- dit que ces crédits seront prélevés à l'article 6574 du budget principal de l'exercice 2020.

Fait à Draguignan, le 20 octobre 2020

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération